



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 02 juillet 2020 à La Chenalotte à 19h00

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Dominique Mollier, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Cédric Bôle, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Denis Leroux, Paul Moureaux, Denis Nappes, Gilles Robert, Bruno Todeschini, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Mesdames Maryse Mainier, Nathalie Pepe-Aubry, Catherine Rognon.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Patrick Bertin, Serge Cagnon, Fabien Cartier, Patrick Laithier, Régis Ligier, Roland Martin, Anthony Mérique, Serge Orny.

Monsieur Jean-Marie Binétruy donne procuration à Monsieur Pierre Vaufrey.

Observateurs :

- Messieurs Yannick Nancy, Directeur, Maxime Delavelle, chargé de mission milieux naturels et Victor Faivre-Pierret, stagiaire.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Madame Brigitte Ligney pour son accueil au sein de la commune de La Chenalotte.

Approbation à l'unanimité.

Madame Dominique Mollier a été élue secrétaire.

➤ POINT D'INFORMATION CONTRAT LOCAL DE SANTE PAR L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

Cf. diaporama en annexe.

Mme Ruefly et Mme Bulabois présentent l'état d'avancement du contrat local de santé sur le territoire du Pays Horloger.

Mme Bulabois sera amenée à remplacer Mmme Ruefly en fin d'année. En attendant elles assurent le tuilage sur le CLS.

Après l'échec de la première phase de recrutement sur le poste d'animateur santé, un second appel à candidatures sera lancé à la fin de l'été.

A l'issue de la présentation, M le Président ouvre le dialogue.

M Vaufrey évoque la problématique de l'offre de soin en transfrontalier et notamment la mise en œuvre de l'accord bilatéral sur la santé.

Mme Ruefly lui répond que le principal obstacle à son déploiement est l'écart de 1 à 4 du prix du soin. La CPAM 74 a été désignée comme coordinatrice. Il est prévu la création d'un panier de soins avec un pot commun pour réguler l'accès au soin.

M le Président évoque l'organisation de l'urgence entre France et Suisse.

Mme Mollier ajoute que régulièrement des patients suisses refusent de se faire traiter en France.

Mme Ruefly répond que cela relève du droit des patients à choisir. Sur l'organisation des interventions il y a des améliorations à trouver. Les hélicoptères français doivent être prioritaires en France, on constate des mobilisations inutiles de l'hélicoptère suisse qui sont très coûteuses. La régulation est à améliorer sur ce point.

M le Président insiste sur le fait que des solutions ont été trouvées mais qu'elles restent à améliorer notamment pour faire face aux conditions hivernales.

Mme Ruefly répond que les médecins correspondants du SAMU doivent avoir un siège dans l'organisation et que la CPTS qui se met en place peut être un moyen de structuration locale. Le 15 restant toutefois régulateur.

➤ POINT D'ETAPE DE LA DEMARCHE PNR

Au 2 juillet, 16 communes doivent encore adhérer.

Nous prévoyons une nouvelle série de réunions d'informations :

- 7 juillet : Montandon, les Plains et Grands Essarts
- 8 juillet : Belfays, Charmauvillers, Goumois, Urtière
- 16 juillet : Les Fins

Une dernière série est à programmer avec les communes ayant eu un second tour.

➤ POINT D'ETAPE DU DEMENAGEMENT

Le bail est en cours de préparation.

Nous restons dans l'attente des différents devis. Il devrait être programmé à la fin de l'été.

➤ BUDGET 2021 : PREMIERE ESQUISSE EN VUE DE LA MOBILISATION DES FONDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

L'état d'urgence sanitaire a entraîné le report de l'échéance de l'adhésion des communes au Parc naturel régional du Doubs Horloger. Ce report de mai à septembre, aura pour conséquence une création du Parc au premier semestre 2021 au lieu de la fin d'année 2020.

Pour mémoire lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février 2020, la conclusion était la suivante : « Les charges dépassent le montant des participations statutaires, l'équilibre peut être maintenu par l'important niveau de subvention de nos projets en fonctionnement comme en investissement. L'arrivée du PNR permettra une meilleure perspective budgétaire sur les projets conduits par le Pays Horloger. »

Le report de la création du Parc aura les conséquences suivantes :

Au premier semestre 2021 :

- Pas de participation statutaire des communes, du département et de la région. Pas de contribution Etat = 330 000 €.
- Travaux avec le CD 25 et le CRBFC pour compenser ce montant sous forme de subventions mais cela suppose une capacité d'autofinancement du PETR.

2nd semestre 2021

- Démarrage du PNR et versement des participations statutaires ce qui confortera les fonds propres du syndicat.

Le moment délicat sera donc le premier semestre 2021 :

- Se limiter aux 2 recrutements prévus fin 2020 dans la perspective PNR
- Finalisation des actions engagées en 2020 : partenariats environnementaux, covoiturage, entrées de bourgs, Arc Horloger, SCOT et DAAC

Préparation d'actions à lancer lors de la création du Parc mais sans incidence financière jusqu'à la création du Parc.

- Phase de création du Parc sera aussi mobilisatrice pour les équipes : procédure d'avis final, installation du comité, conseil de développement et du conseil scientifique, installation administrative.
- Sollicitation région : maintien de l'ingénierie de préfiguration jusqu'à la création du PNR.
- Prêt relais sur le nouveau mobilier pour ne pas grever la trésorerie inutilement.

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION AVEC LE CPIE POUR LE PROGRAMME D'ACTION 2020-2021

Cf. convention en annexe.

De 2016 à 2019 le CPIE a conduit une action « karst, une ressource et un patrimoine à préserver », menée avec l'appui de l'Agence de l'Eau RMC, et qui portait sur la source du Dessoubre et son bassin d'alimentation. C'est une thématique majeure à aborder pour notre territoire, tant au niveau scolaire que grand public, pour la connaissance et l'adhésion de tous.

Il s'agit de nous appuyer sur 2 types de publics :

- Scolaires : septembre à novembre 2020, 4 séances pour 3 ou 4 classes d'écoles élémentaires ou collèges et coconstruites avec les équipes enseignantes sur la thématique principale de l'eau et du karst
- Grand public et élus : de juin à octobre 2020
 - o Sortie découverte du karst

- Découverte de la spéléologie, l'hydrogéologie, karstologie : avec un spéléologue
- Sensibilisation aux éco-gestes
- Prise de connaissance des propositions sur la préservation du karst.

Secteurs spécifiquement visés : Les Fins, Le Russey, Orchamps-Vennes, Maîche.

Budget programme scolaire

Désignation	Nb jours	Total	Net à charge
Animations scolaires, dont recherche des écoles/classes, préparation, déplacement	8	3 600,00 €	3 600,00 €
Total programme scolaire	8	3 600,00 €	3 600,00 €

Budget grand public et élus

Animations grand public	Nb jours	Total	Net à charge
2 animations ponctuelles	1,25	562,50 €	562,50 €
Animation spéléo avec un spéléologue	1	450,00 €	450,00 €
Validation étude karst	1	450,00 €	450,00 €
TOTAL	3,25	1 462,50 €	1 462,50 €

Budget communication

Communication	Nb jours	Total	Net à charge
Communication (graphisme, contenu, mise en page des supports)			
pour l'ensemble	0,5	200,00 €	200,00 €
TOTAL Communication	0,5	200,00 €	200,00 €

En 2021, accueil de l'exposition itinérante « karst, voyage au cœur de la montagne », réalisée en partenariat avec l'ANCT et l'Agence de l'Eau RMC, sur deux lieux.

- Réalisation d'un panneau spécifique : « le Doubs Horloger et le karst »
- 2 montages / démontages de l'exposition,
- la préparation et la tenue de 2 animations (1 par lieu d'accueil)

Par ailleurs, 10 nouvelles classes du territoire, sur les mêmes bases que 2020, soit un programme pédagogique de 2 à 4 séances par classes, écoles élémentaires et collèges et poursuite des animations et sensibilisation grand public.

2021				
	Nb jours	Total	Financement acquis *	Net à charge
Exposition karst	3	2 370,00 €		2 370,00 €
Animations scolaires	20	9 450,00 €	3 600,00 €	5 850,00 €
Sensibilisation grand public (5 actions)	3,5	1 575,00 €	900,00 €	675,00 €
Communication	2	400,00 €		400,00 €
Total programme scolaire		13 795,00 €	4 500,00 €	9 295,00 €

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION « ENTREES DE BOURGS » AVEC L'AUDAB ET LE CAUE

Cf. convention en annexe.

Les travaux sur les entrées de bourgs ayant été suspendus le temps de terminer la rédaction de la charte du PNR. Il est proposé le renouvellement de la convention cadre avec un calendrier adapté sur les années 2020 à 2022.

Par ailleurs il est soumis à l'approbation des membres du comité un avenant précisant les missions du CAUE en 2020.

Approbation à l'unanimité.

➤ CONVENTION PARTENARIALE PROJET INTERREG ARC HORLOGER

Cf. convention en annexe.

Ce projet a pour objet la mise en œuvre de l'inscription des savoirs de mécanique horlogère et de mécanique d'art au patrimoine mondial immatériel de l'humanité.

Avant de passer à l'examen de la convention, voici les dernières informations relatives à l'avancement du dossier :

Il n'y a pas d'indications pour le moment d'un report de l'inscription. Des informations seront transmises sur ce calendrier après l'été lors de l'AG de l'UNESCO du 8 au 10/09.

Pour mémoire le calendrier de l'inscription est le suivant :

- Dossier déposé au 31.03 2019
- Examen technique et demande d'information complémentaires 30.06.2019 - 30.09.2019
- Evaluation de la candidature par l'organe d'évaluation : décembre 2019 – mai 2020
- Réunions d'évaluation finale par l'organe : avril 2020 / juin 2020 (cette année en ligne)
- Si question de l'organe d'évaluation (sur des cas limites) : envoi mi-juin 2020 pour réponse mi-juillet 2020. Processus de dialogue, pour l'instant par d'information dans ce sens.
- Publication du rapport de l'organe d'évaluation sur les candidatures avec propositions de décisions (4 semaines avant le Comité / 30.10) : inscription, renvoi, non-inscription. La politique de la confédération est que si la proposition n'est pas l'inscription : retrait de la candidature
- Examen des candidatures et décision : comité du patrimoine immatériel (30.11 – 05.12.2020) : Inscription entre le 1/12 et le 3/12

En cas d'inscription, 2 minutes de prise de parole lors de la convention :

- 1 minute ambassadeurs France et Suisse à l'UNESCO, 1 minute film de remerciement des praticiens

La séance diffusée en streaming, communiqué immédiat de l'UNESCO, suivi de celui de la confédération, puis coordination entre les acteurs.

Pour la suite des festivités, au sein du groupe de rédaction, un consensus s'établit pour l'organisation de :

- Une partie officielle (autorités, médias, partenaires) centralisée qui se déroulera à Sainte-Croix le 4/12

- Un programme commun sur le territoire franco-suisse pour fêter l'inscription avec le grand public le 4-5-6/12 qui pourrait prendre la forme de portes ouvertes de tous les lieux horlogers.

Pour mettre en œuvre cette inscription, nous proposons la mise en œuvre d'un projet Interreg baptisé « Arc Horloger » ayant pour vocation la mise en œuvre des mesures de sauvegarde prévues dans le cadre de l'inscription à l'UNESCO. Les chefs de file du projet sont Grand Besançon Métropole et ArcJurassien.CH.

Les partenaires du projet : PETR du Pays Horloger, Ville de Besançon, Ville de la Chaux-de-Fonds, Office fédéral de la culture.

L'objet du projet est de créer la structure de pilotage de la mise en œuvre de l'inscription, identifier des actions à conduire urgentes, la mise en œuvre d'une exposition.

Le rôle du PETR est l'animation du WP3a, préfiguration d'un portail documentaire unique.

L'objet de la convention : conclue entre les partenaires français du projet, elle a pour objet de clarifier les circulations financières entre les partenaires.

Les frais engagés par les partenaires français du projet, pouvant varier de + ou - 10 % :

	Grand Besançon Métropole	Ville de Besançon	PETR du Pays horloger	Total
Frais de personnel	68 490,48 €	18 492,40 €	12 096,00 €	99 078,88 €
Frais de bureau et frais administratifs	10 273,57 €	2 773,86 €	1 814,40 €	14 861,83 €
Frais de déplacement et d'hébergement	1 633,44 €	223,14 €	100,00 €	1 956,58 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs	29 000,00 €	56 800,00 €	40 000,00 €	125 800,00 €
Dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	109 397,49 €	78 289,40 €	54 010,40 €	241 697,29 €

Les recettes pour les partenaires français :

	Grand Besançon Métropole	%	Ville de Besançon	%	PETR du Pays horloger	%	Total	%
Autofinancement	26 435,56 €	20%	15 144,76 €	19%	12 518,05 €	23%	54 098,37 €	20,71%
Cofinancements publics								
Région BFC	9 514,55 €	7%	11 558,56 €	15%	6 000,00 €	11%	27 073,11 €	10,44%
Préfecture du Doubs FNADT	10 012,04 €	5%					10 012,04 €	3,85%
Cofinancements privés								
cofinanceur 1?								
cofinanceur 2?								
FEDER	85 916,55 €	65%	49 220,44 €	63%	34 010,23 €	63%	169 147,22 €	65,00%
Recettes (si coit total > 1M€)								
TOTAL	132 179,30 €	100%	75 728,76 €	97%	52 537,26 €	97%	260 445,32 €	100,00%

Le comité approuve le projet et son plan de financement prévisionnel, il autorise le président à :

- signer la convention partenariale,
- solliciter les subventions s'y rapportant
- signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-15 du 5 mars 2020.

Approbation à l'unanimité.

➤ TAXE DE SEJOUR 2021

Un projet de loi permettant sur la base du volontariat une exonération de la TS sur 2020 et 2021 est en cours d'examen au parlement.

Le Pays horloger préconise à ses communautés de communes membres de ne pas appliquer cette mesure qui sera surtout pénalisante pour le budget de l'office de tourisme.

Approbation à l'unanimité.

➤ DIVERS

- **Congrès des Parcs**

Il se déroulera à Saint-Nazaire à proximité du PNR de la Brière. Notre délégation pourra compter jusqu'à 6 personnes. Inscriptions pour la rentrée

- **Conservatoire des espaces naturels**

Demande de financement de 8003,68 € soit 12 % de leur programme de travaux reçue fin mai après le vote du budget du PETR.

Cela concerne les pelouses de « Pilâtre et de la Verdage » au Bizot, les pelouses « chez France » à Charquemont, les pelouses sèches de « la Raie » aux Fins et la tourbière et zone humide associée « Les Seignes » à Grand'Combe-Châteleu.

Ils prendront contact avec les communes/intercommunalités concernées.

- **Renouvellement du comité.**

Délai porté au 25 septembre.

Le Président
Denis Leroux



